

*Ordered.*—That Parliament Vote 5 for the fiscal year ending March 31, 1988 be referred to the Standing Committee on Management and Members' Services.

The Chairman called Vote 5 under PARLIAMENT.

The Speaker of the House made a statement and with the witnesses answered questions.

Vote 5 carried.

*Ordered.*—That the Chairman report to the House Vote 5 of the Main Estimates under PARLIAMENT for the fiscal year ending March 31, 1988.

At 4:48 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Malcolm Jack  
*Clerk of the Committee*

*Il est ordonné.*—Que le crédit 5, Parlement, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988, soit déferé au Comité permanent de la gestion et des services aux députés.

Le président met en délibération le crédit 5 inscrit sous la rubrique PARLEMENT.

Le Président de la Chambre fait une déclaration, puis lui-même et les témoins répondent aux questions.

L'article 5 est adopté.

*Il est ordonné.*—Que le président du Comité fasse rapport, à la Chambre, du crédit 5 du budget principal des dépenses, crédit inscrit sous la rubrique PARLEMENT pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

À 16 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*  
Malcolm Jack